Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : *CERTIFICATION treillis en fibres de verre pour enduits de façade – QB12*

Président : ***M. JURASZEK - SOCOTEC***
Vice-Président *: Alban PINEL,* **CSTB**
Secrétaire : *Brice TUAYIZIDI NASI,* **CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						**Membre suppléant, le cas échéant**					
	Nom	Organisme	Date de nomination	Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans	Nom	Organisme	Date de nomination	Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans
Collège *FABRICANTS / TITULAIRES* * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 5	**M. GEVAUX**	Saint-Gobain ADFORS	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						
	M. ARNOLD	KAST	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						
	M. SCHOULER	GAVAZZI	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						
Collège *UTILISATEURS / PRESCRIPTEURS* * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel 2 à 5	**M. FERREIRA**	UNEEF	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						
	M. CADOT	CESA	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						
	M. JOLLY	PRB	19/04/22	-	-							
	M. SOUDEE	VPI	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						
Collège *ORGANISMES TECHNIQUES ET ADMINSITRATIONS* * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel 2 à 5	**M. PINEL**	CSTB	14/06/22	-	-							
	M. JURASZEK	SOCOTEC	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						
	M. PLAGNOL	CETEN APAVE INTERNATIONAL	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						
	M. SARI	CTMNC	27/06/18	22/03/21	22/03/22	22/03/23						

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification
(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB.
Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras…)

Composition nominative *n°10* approuvée le : 22/03/23

Par le responsable d'application (nom, visa) : Alban PINEL